

IB/2020-2510

Monaco, le **24 DEC. 2021**

Campagne de dépistage dans le milieu scolaire

A l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de classes de maternelle

Madame, Monsieur,

Les périodes de vacances scolaires de fin d'année sont généralement propices aux rencontres familiales ou amicales, ainsi qu'aux moments de convivialité et de partage, durant lesquels la vigilance de tout un chacun peut se relâcher.

Le virus de la Covid-19 étant particulièrement actif, le Gouvernement Princier a décidé de proposer à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels et élèves) de procéder à une opération de dépistage lors de la rentrée des classes de janvier.

Pour les enfants en classe de maternelles, cette opération s'effectuera, sur la base du volontariat, par le recours à des autotests Covid-19 nasaux pédiatriques, le lundi 3 janvier 2022 au matin dans la classe de votre/vos enfant(s). En cas d'absence, l'enfant sera testé dès la reprise de sa scolarité.

Ce dispositif de test, spécialement adapté aux enfants dès 3 ans, simple d'utilisation et quasiment sans gêne, permet de dépister le virus par prélèvement nasal. Les résultats sont disponibles en 15 minutes. Son usage est recommandé par la communauté pédiatrique qui en confirme la fiabilité ainsi que la grande facilité d'utilisation par et pour les enfants.

Pour la réalisation de ce test, votre/vos enfant(s) sera/seront assisté(s) pas à pas par un adulte ou ce dernier opérera le test.

Une vidéo de démonstration du test est disponible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/w3f-AsmIOMY>.


En cas de résultat positif au test, la Direction de l'Etablissement ou l'infirmier scolaire prendra votre attache, conformément au protocole sanitaire actuellement en vigueur.

Afin de nous permettre de pouvoir tester votre/vos enfant(s), il est indispensable que vous nous donniez votre consentement en complétant et en signant le formulaire d'autorisation, ci-joint, qui devra impérativement être remis à l'enseignant le lundi 3 janvier 2022, via le carnet de liaison.

En cas de refus de votre part ou de non présentation du formulaire d'autorisation dûment complété, votre/vos enfant(s) ne pourra(ont) pas être testé(s) et sera(ont) placé(s), par mesure de précaution vis-à-vis de leurs camarades de classe et sauf présentation le jour de la rentrée d'un test négatif de moins de 24 heures, en éviction jusqu'à la présentation d'un test PCR ou antigénique négatif.

Sachant pouvoir compter sur votre adhésion à cette initiative et démarche de prévention, je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Commissaire Général
chargé de la Direction de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et des Sports


Isabelle BONNAL